



15ème législature

Question N° : 41352	De Mme Alexandra Valetta Ardisson (La République en Marche - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >Développement des aires maritimes éducatives	Analyse > Développement des aires maritimes éducatives.
Question publiée au JO le : 28/09/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 01/02/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Alexandra Valetta Ardisson appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur le développement des aires maritimes éducatives (AME), démarche pédagogique et éco-citoyenne dont le but est de sensibiliser le jeune public à la protection du milieu marin mais également de découvrir ses différents acteurs. Députée d'une circonscription en bord de mer Méditerranée, Mme la députée est investie depuis le début de son mandat auprès d'associations qui luttent pour préserver les mers et océans, mais également, auprès d'acteurs qui souhaitent mettre en place des aires maritimes éducatives. Les AME visent plusieurs objectifs : la formation des plus jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable, la reconnexion des élèves à la nature et à leur territoire, le développement d'un dialogue entre les élèves, les acteurs de la mer (usagers, acteurs économiques) et les gestionnaires d'espaces naturels. Lancé en septembre 2016 avec 8 écoles pilotes, le réseau des aires marines éducatives compte aujourd'hui 200 projets dans l'Hexagone, en Corse et dans plusieurs départements ultramarins. Ces projets s'appuient sur un comité de pilotage national composé des ministères de la transition écologique, de l'éducation nationale, des outre-mer et de l'Office national de la biodiversité. De par l'intérêt incontestable de la mise en place de tels projets, elle souhaiterait savoir si le ministère envisage de les étendre, voire de les généraliser à l'ensemble des territoires situés en bordure de mer ou océan, ce qui serait un atout indéniable pour les générations futures.